

Intitulé du poste : Juriste assistant en matière de justice de proximité dans le ressort de la Cour d'appel de DOUAI

Affectation : Ministère de la Justice

Direction des services judiciaires

Tribunal Judiciaire d'ARRAS

Localisation : Adresse 4 place des Etats d'Artois 62000 ARRAS

Poste profilé : Oui

Le juriste assistant apporte son concours aux magistrats auprès desquels il est affecté. Il se voit confier des fonctions d'analyse de fond et d'étude des problèmes juridiques les plus complexes.

Les personnes recrutées en qualité de juristes assistants pourront, sous condition d'âge et d'expérience professionnelle, bénéficier d'une voie d'accès à la magistrature dans le cadre d'un recrutement sur dossier, conformément aux termes de l'article 18-1 de l'ordonnance n°58-1270 du 22 décembre 1958 modifiée portant loi organique relative au statut de la magistrature.

Les juristes assistants se voient proposer une rémunération brute annuelle comprise entre 25 000 et 30 000 euros, en fonction de l'expérience du candidat et des caractéristiques du poste proposé.

I – Missions et organisation :

Le ressort de la Cour d'appel de Douai est composé de 10 tribunaux judiciaires, 7 tribunaux de proximité et 16 conseils de prud'hommes.

Le ressort judiciaire d'Arras est composé d'un tribunal judiciaire, un conseil des prud'hommes, soit 25 magistrats professionnels et 51 fonctionnaires.

Le parquet est composé d'un procureur de la République, de 2 vice-procureurs, de 4 substituts du procureurs et de deux assistants de justice.

Mission générale du juriste assistant :

Le juriste assistant assiste le magistrat dans les dossiers d'une particulière technicité tant sur le fond du droit que sur l'analyse juridique et la rédaction de projets de décisions.

Sur le fond du droit et la cohérence de la motivation de la décision, il assure un travail de suivi et de coordination.

Il participe à la constitution concrète d'une véritable équipe autour du magistrat, en priorité dans les contentieux qui présentent des stocks importants, du fait d'une situation de retard ou de longs délais de traitement afin d'accélérer la réponse pénale.

Il travaille en étroite collaboration avec les magistrats et les agents du greffe pour concourir à la préparation des audiences par des recherches juridiques, des analyses juridiques et des synthèses des dossiers, et à la rédaction des décisions par la rédaction soit de projets de

décisions, soit de notes ou de recherches. Il n'est amené à participer ni à la procédure, ni aux audiences, ni à assister aux délibérés.

Au parquet, il se voit confier les missions suivantes, en lien avec les missions dévolues aux greffiers en positionnement d'assistance du magistrat, notamment :

- Confection de notes de synthèse et d'analyse de dossiers, recherche de jurisprudence et de doctrine ;
- Rédaction de projets de décisions et de réquisitoires ;
- Préparation des audiences : résumé des faits, des moyens et des prétentions des parties, confection du rapport pour l'audience, repérage des points de droit en débat, proposition en amont de solutions, propositions des questions à poser au cours de l'audience
- Appui à l'orientation des procédures sous l'autorité du procureur de la République.

Le juriste assistant placé auprès du Premier Président/Procureur général de la Cour d'appel a vocation à être affecté dans certaines juridictions du premier et du second degré du ressort de la cour. Le chef de cour l'affecte pour des missions ponctuelles (quelques semaines) ou longues (plusieurs mois) auprès des services des juridictions selon les besoins, dans la limite des compétences pour lesquelles il est recruté.

Mission particulière du juriste assistant dans la cadre de la justice de proximité :

La mission du juriste assistant dans le cadre de la justice de proximité portera essentiellement sur la matière pénale, notamment les infractions contraventionnelles et délictuelles d'une gravité modérée commises tant par les majeurs que par les mineurs.

Le juriste assistant sera chargé de faire le lien entre les officiers du ministère public, les délégués du procureur et les parquets afin de fluidifier et d'accélérer le traitement des infractions du spectre bas de la petite et moyenne délinquance de proximité. Il pourra à cet égard notamment :

- Assistance du magistrat dans la recherche et la contractualisation de nouveaux partenariats institutionnels destinés à augmenter l'offre et la fréquence des alternatives aux poursuites disponibles sur le ressort,
- Préparation et mise en état des dossiers pour lesquels une alternative aux poursuites aura été décidée par le parquet, en lien avec le greffe,
- Détermination, sous le contrôle du magistrat, des priorités de traitement des affaires et orientations des dossiers, aide à la décision.

II - Description du poste

II – 1 : Le contentieux spécifique à traiter :

a) Assistance du procureur de la République dans le suivi des CISPD (conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance), CLSPD (conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance) et des conventions de rappels à l'ordre

b) Traitement des mails concernant les demandes de réponses pénales sollicitées dans des affaires simples adressées sur la messagerie électronique de la permanence parquet dite TTRe

c)Assistance du substitut en charge du pôle des alternatives aux poursuites en faisant le lien avec les DPR et en prenant en charge notamment la réorientation des échecs d'alternatives.

II – 2 : Les volumes de contentieux concernés : *(objectifs de réduction des délais, apports et plus-values attendus du juriste assistant...)*

a)Le ressort d'ARRAS compte 348 communes réparties en 6 intercommunalités et 7 cellules de veille se réunissant à une fréquence bi-mensuelle. 47 conventions de rappels à l'ordre ont été signées à ce jour. S'y ajoutent des instances préfectorales pour lesquelles le procureur de la République est sollicité au titre du siège du chef-lieu de département.

b)Le TTR est destinataire d'environ 85 mails par semaine.

c)5 délégués du procureur interviennent tant au TJ que dans les 2 points d'accès au droit implantés à SAINT NICOLAS LEZ ARRAS et AVION. Il est en projet la création d'un 3ème PAD dans le Ternois (106 communes se situant pour la plupart à plus d'une heure du siège du TJ)

Accroître la visibilité du parquet dans les instances de prévention de la délinquance, tenir l'objectif de répondre dans le délai de moins d'une semaine aux demandes de réponses pénales sollicitées par mail, traiter sans délai les procédures orientées initialement en alternatives et retournées « en échec », afin de ne pas laisser s'implanter une impression d'impunité , telles sont les principaux apports attendus d'un « juriste-assistant parquet »

II – 3 : Localisation du poste et tâches à effectuer :

Rattaché fonctionnellement au magistrat responsable du service juridictionnel, le juriste assistant relève administrativement du directeur délégué à l'administration régionale judiciaire.

Il disposera d'un bureau et d'un poste informatique équipé des logiciels métiers du parquet. Il aura accès au véhicule attribué au parquet pour les déplacements hors juridiction .

III - Compétences requises :

Le juriste assistant devra disposer au moment de son recrutement :

- soit d'un doctorat en droit
- soit d'un diplôme sanctionnant une formation juridique Bac+5 ***avec deux années d'expérience professionnelle*** dans le domaine juridique et que leur compétence qualifie particulièrement pour exercer ces fonctions *(le temps passé comme assistant de justice pouvant être pris en compte) : travail en cabinet d'avocat, chargé TD à l'université, juriste d'entreprise...*

Savoirs	Savoir-faire	Savoir-être
<ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise de l'organisation judiciaire - Excellent ou Très bon niveau en droit - Spécialisations recherchées : <i>appétence pour le droit pénal et la procédure pénale. Bonne connaissance de l'informatique afin de se familiariser rapidement avec les LMP et Pilot audiencement</i> 	<ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise de l'outil Internet ou Intranet - Qualité d'analyse, de rédaction et de synthèse - Gérer les délais, les priorités et les contraintes - Sens du travail en équipe 	<ul style="list-style-type: none"> - Sens de l'organisation - Disponibilité notamment géographique - Discrétion - Adaptabilité, réactivité - Capacité à travailler en équipe - Sens de la communication - Capacité à rendre compte

Renseignements et candidatures :

André LOURDELLE, Procureur de la République

mail : pr.tj-arras@justice.fr

Emilie PRUVOST, secrétariat PR

tel : 03 21 51 84 13

mail : sec.pr.tj-arras@justice.fr